

COMPTE RENDU
Assemblée générale VAM
27 Avril 2018
Saint-Michel de Maurienne

Plus d'une quarantaine de personnes sont présentes dont :

- les membres du CA
- Robert Truchet, maire de Saint-Pancrace
- deux journalistes de la presse locale « Dauphiné Libéré » et « La Maurienne »
- Daniel Ibanez, chef de file de la coordination des opposants à TELT

Excusés :

- Messieurs les maires de Bessans, Le Freney, Saint-Jean de Maurienne, Sainte-Marie de Cuines, Saint-Rémy de Maurienne et Val Cenis.
- Christiane Brunet et Christian Grange, conseillers départementaux.
- Emilie Bonnivard, députée

RAPPORT MORAL

Il est présenté sous la forme d'interventions successives concernant les différents dossiers sur lesquels travaille l'association.

LYON-TURIN

1. Historique (André)

- Rappel de l'historique du projet depuis l'origine
- Rapport Spinetta
- Conseil d'orientation des infrastructures, rapport Duron (1^{er} février 2018) préconise le renforcement de la ligne existante.
- Les 10 propositions du Collectif dans le cadre de la concertation nationale sur les transports, arguments pour un report modal immédiat sur la ligne existante.
- Pause annoncée par Elisabeth Borne, ministre en charge des transports (06 juillet 2017)
- Courrier envoyé à Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique (assises de la mobilité)
- En préalable au lancement des travaux, le financement doit être disponible (art.16 du traité franco-italien) ; le budget européen n'est pas défini ; autres priorités pour UE.
- Pas d'engagement financier de l'Etat pour les travaux définitifs de la section transfrontalière

-Coûts en hausse ; évolution de la répartition défavorable à la France (accord du 29/01/2001 :37% -accord du 30/01/2012 :42%)
- Lien avec l'actuelle réforme ferroviaire (ouverture à la concurrence, fermeture des lignes non rentables...)

2. Recours en annulation contre la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (18/12/2007) pour la section transfrontalière (Chantal)

Trois recours ont été déposés (07/02/2018) : un contentieux devant le Conseil d'Etat, deux à titre gracieux auprès du premier ministre.

Le projet initial n'a pas cessé d'évoluer : coûts à la hausse; modification du phasage et des programmes ; longueur du tunnel transfrontalier ; changements des tracés pour les accès ; 2^{ème} tube reporté hors DUP 2013 ...

Côté italien, le projet prévoit maintenant d'aménager la ligne existante pour la liaison de l'axe ferroviaire Turin-Lyon.

La prorogation n'étant admise qu'en l'absence de circonstances nouvelles, une nouvelle enquête d'utilité publique s'impose.

3. Aspect environnemental (Philippe)

Rappel des nuisances faites au village du Bourget lors du creusement de la galerie d'accès (2002/2007-passage sous le village): bruits, poussières mais surtout des maisons endommagées à cause des vibrations et pire encore, l'eau perdue pour le village, les prés et forêts environnants. La source alimentant le village ayant été captée (60l /s pompés et rejetés dans l'Arc alors que LTF annonçait à l'époque 25l/s), c'est de l'eau potable qui est gaspillée.

Le rapport COWI commandé par l'Europe, a estimé que les pertes en eau liées au tunnel de base et aux descenderies oscilleraient entre 60 et 120 millions de m³ par an soit la consommation annuelle d'une ville de 1 million d'habitants.

La commune de Villarodin-Bourget dit non au projet et affiche son refus. Les villages voisins, Avrieux et Aussois, sont très inquiets et se posent des questions dans la perspective du creusement du puits d'aération sur la commune d'Avrieux au pied de la Barrière de l'Esseillon.

La presse nationale s'en est fait l'écho.

LOISIRS MOTORISES (Annie)

Bref rappel des événements passés de ce type en Maurienne à La Norma, Albiez-Montrond et Valloire. Dans cette commune, la Transvalquad a rassemblé par le passé jusqu'à 2500 véhicules en altitude. VAM s'étant attachée à veiller au respect de la législation, l'organisateur a renoncé : une tentative de s'implanter en Haute-Savoie a échoué (interdiction du préfet). A Valloire, la foire du tout-terrain qui avait réduit ses parcours, les a augmentés en 2016. Le 15 septembre

2016, le préfet de Savoie adresse une circulaire à tous les maires : il y rappelle la réglementation, à savoir l'interdiction d'accès sur les voies non ouvertes à la circulation. Les propriétaires peuvent donner leur accord pour passer sur leurs terres. En août 2017, suite à une réunion en sous-préfecture avec VAM, les parcours illégaux sont interdits puis autorisés, quelques semaines plus tard, par les services de la sous-préfecture en l'absence du sous-préfet. Lors de la dernière manifestation du 22 au 24 août 2017, des membres de VAM étaient sur le terrain pour veiller au respect de la législation : une des deux équipes a été malmenée et insultée.

STATIONS de SKI (Martine)

1. Avenir des stations :

Un rapport de la Cour des Comptes (février 2018) pointe la non prise en compte de l'évolution climatique et la non maîtrise de l'hébergement par la puissance publique.

2. Valmeinier, La Sandonnière

VAM a déposé plainte contre l'UTN et contre le projet de construction d'un télésiège et l'aménagement des pistes desservies. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable alors que 80% des remarques déposées lors de l'enquête publique s'exprimaient contre le projet. Un premier recours (février 2016) n'a pas été jugé. A l'automne 2017, la SEMVAL a attaqué les travaux sans attendre l'avis du tribunal administratif. Néanmoins, elle reportera leur achèvement après 2019 compte-tenu des recours engagés.

Valmeinier ressort le projet d'aménagement du Grand Fourchon et celui de la Croix du sud.

3. Unités Touristiques Nouvelles

Projets de construction de nouveaux lits dans les stations de Bonneval, Saint-Sorlin, Aussois. Valloire veut accueillir un Club Med.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Maurienne en cours d'élaboration préconise l'amélioration de l'existant.

En conclusion, on assiste à une fuite en avant, une course aux équipements alors que la fréquentation est plutôt stable, voire en léger recul.

POLLUTIONS INDUSTRIELLES (Annie et Gérard)

Nos rapporteurs siègent tous deux aux comités de suivi des risques industriels des sites classés « Seveso »

Lanksess à Epierre (esters phosphoriques) risques de combustion spontanée du phosphore au contact de l'air.

L'usine Trimet de St-Jean de Maurienne (production d'aluminium) rejette du fluor : atteintes à la végétation (brûlures observées entre autre sur les arbres fruitiers) jusqu'à Villargondran et St-Martin la Porte.

Arkéma à La Chambre (produits chimiques) émet de façon durable des odeurs pestilentielles incommodes pour les habitants.

Aucun industriel ne recense les problèmes sur la population.

Arkéma a financé une étude sur les rejets : 9 molécules étudiées sur 36 rejetées ! Quid de l'indépendance de l'étude ? de la synergie des différents composants ? des effets conjugués du soleil ? des risques sismiques ? (cf les épisodes de secousses nombreuses et répétées enregistrées l'an dernier, ressenties parfois jusqu'en aval de la Maurienne)

Rencontre VAM/Trimet prévue fin mai.

CARRIERES

1. Saint-Martin la Porte (Chantal riveraine)

En décembre 2007, la société Vicat projette la réouverture de la carrière. Un collectif d'opposants se crée et le Conseil municipal vote contre ce projet (30/06/2017) Pétitions et article dans « La Maurienne ». Le collectif a rencontré le sous-préfet, le président de la Communauté de Communes Maurienne Galibier, le président du Syndicat des pays de Maurienne; un courrier adressé aux maires de la vallée est resté sans réponse. Des rendez-vous sont prévus avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Emilie Bonnivard.

L'exploitant prévoit l'aménagement d'une bande transporteuse jusqu'au site du chantier du tunnel Lyon/Turin par-dessus route, voie ferrée et autoroute (!) A contrario, le sous-préfet avait dit que les matériaux étaient destinés prioritairement aux bassins chambérien, albertvillois et grenoblois.

2. Saint-Pancrace (Elisa)

Le contrat signé en 2008 ne prévoyait pas une extension de la carrière. Des particuliers ont vendu leurs terrains à l'exploitant. Le collectif d'opposants est soutenu par le maire et Emilie Bonnivard, la presse s'en est fait l'écho. Le préfet, le sous-préfet et le carrier ont signé un accord : l'exploitation de s'étendra pas. Pas d'état parcellaire exact malgré la demande faite au carrier. La revégétalisation du site est en bonne voie sous le suivi partagé entre le collectif et le carrier. « Il faut rester vigilant » a conclu le maire.

COMPTEURS LINKY (Annie)

Ces compteurs dits « intelligents » posent de nombreux problèmes : troubles de santé chez les personnes électrosensibles ; perturbations des appareils électriques chez les particuliers (sous-traitance avec des installateurs mal formés ?) ; attitude des installateurs qui font le forcing (comme à Saint-Pancrace) parfois de façon agressive ; collecte des données de consommation qui interroge... La commune de Villarodin-Bourget, en régie, en a refusé l'installation,

Avrieux l'accepte. Le prix de la consommation sera augmenté après 2020. VAM y voit là gaspillage, scandale financier et sanitaire.

DIVERS

1. Salon des livres des lanceurs d'alerte (Daniel Ibanez, fondateur ; VAM partenaire)

La 3^{ème} édition s'est tenue en décembre 2017 à Paris. Chaque citoyen peut en être acteur : mise en lumière des associations, achats et ventes de livres, émergence des problèmes dénoncés. Daniel précise que « Que choisir » sera présent en 2018 et signale par ailleurs que l'association Henri Pezerat peut aider VAM pour les questions de pollutions industrielles.

2. La marche des victimes et cobayes

Etape à Pontcharra le 21 mai : transports ; Lyon-Turin

Etape à Chambéry le 22 mai : pollution

3. Chantier de nettoyage d'installations obsolètes (Selim)

Organisé par Mountain Wilderness au Mont-Cenis les 8 et 9 juillet prochain sur le secteur du Plan des trois fontaines : besoin de bras et de véhicules adaptés

Tel : 04 76 01 89 08 - site : cg@mountainwilderness.fr

Rapport moral et bilan financier (Christine) à l'équilibre sont adoptés à l'unanimité. Le Conseil d'Administration est reconduit, augmenté de deux nouveaux membres.

La séance s'est achevée avec le verre de l'amitié et la tarte aux pommes, les discussions se poursuivant à l'envi.